



COMITE NATIONAL STRATEGIQUE FRANCE MOBILITES

La démarche France Mobilités vise à soutenir, dans tous les territoires, l'expérimentation, le développement et la diffusion de solutions innovantes de mobilité pour répondre aux besoins de transports du quotidien des Français. Elle promeut des solutions accessibles à tous et plus respectueuses de l'environnement. Elle est ouverte à tous les acteurs de la mobilité (collectivités, entreprises, start-ups, incubateurs, fonds d'investissements, organismes de formation, associations, laboratoires de recherche, etc) et permet de soutenir des initiatives locales de ces acteurs. Cette démarche partenariale et collective se construit grâce aux retours d'expériences et propositions venant du terrain, et offre en retour les outils nécessaires à la diffusion des bonnes pratiques.

France Mobilités est le bras actif et opérationnel de la loi d'orientation des mobilités. Elle a pour ambition de donner un caractère concret à ce que cette loi a appelé « le droit à la mobilité ». Cette démarche s'organise ainsi avec l'accompagnement d'un Etat qui fait confiance à tous ses partenaires et qui assume sa responsabilité.

Afin d'accentuer la portée de la démarche France Mobilités, d'asseoir sa stratégie opérationnelle, et de poursuivre la diffusion de l'innovation au plus près des territoires et des acteurs de la mobilité, il était nécessaire d'en établir la gouvernance, avec son comité national stratégique, aussi bien institutionnel que politique, et en interaction avec l'ensemble des partenaires de la mobilité.

1. Objectifs

Le comité national stratégique (COSTRAT) a pour mission de définir et proposer les orientations de la démarche France Mobilités en dégagant les stratégies pour soutenir et diffuser l'innovation dans les politiques de mobilité.

*La définition de la **stratégie de l'innovation** sur les mobilités passe par la coordination entre les politiques territoriales. Il convient d'avoir une vision globale du développement des territoires pour répondre aux besoins des usagers, une cohérence avec les actions et la mise en œuvre des politiques publiques territoriales portées par le Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) et le Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales (MCTRCT)¹.*

*La stratégie de l'innovation des projets et des solutions de mobilités est appréciée via le triptyque « **expérimentation, évaluation et passage à l'échelle** » :*

- *L'**expérimentation** permet de tester et concrétiser l'idée d'innovation. Elle est nécessaire pour faire émerger des retours d'expérience, en tirer les enseignements et « cranter » l'innovation dans les projets des territoires ;*
- *L'**évaluation** est indispensable pour accompagner l'innovation en identifiant les points d'étape, ce qui fonctionne, les leviers, les freins et les propositions des solutions de mobilité innovante ;*

¹ Action Cœur de Ville, Plan ruralité, Politique de la ville, Contrat de ruralité, Contrat de Transition écologique, Objectifs du développement durable, Economie sociale et solidaire...



- *L'évaluation conduit à des recommandations et des conseils permettant de clarifier **le passage à l'échelle, le déploiement et/ou la répliquabilité** des projets et des solutions innovantes.*

L'innovation y est prise en compte dans toutes ses dimensions : technologique, sociale, sociétale, organisationnelle, managériale, etc.

Pour mener sa mission, le COSTRAT s'appuie sur des moyens (plan d'action France Mobilités, Comité scientifique France Mobilités, précisés dans la partie suivante) qui définissent :

- les outils nécessaires pour offrir une vision d'ensemble des actions du gouvernement et des collectivités pour soutenir les mobilités innovantes du quotidien,
- les méthodes d'analyse et d'évaluation pour diffuser l'innovation et favoriser le passage de l'expérimentation au déploiement ou la répliquabilité.

Le COSTRAT a ainsi pour rôle de se prononcer sur les orientations stratégiques de France Mobilités et peut proposer une redéfinition de la feuille de route. Le rapport d'activités/d'administration est rendu pour que le COSTRAT puisse évaluer les différents volets développés suite à la mise en œuvre de la démarche initiée depuis 2018.

Le COSTRAT **conseille les ministres de la Transition Ecologique et Solidaire** dans l'identification des démarches innovantes de mobilité au sein des territoires pour appuyer la stratégie des nouvelles mobilités au cœur des politiques publiques.

Le COSTRAT **peut être saisi par les ministres de la Transition Ecologique et Solidaire** pour examiner des orientations de mobilités globale (ou des déclinaisons territoriales), en lien avec leurs actions ou leurs politiques publiques engagées.

2. Organisation

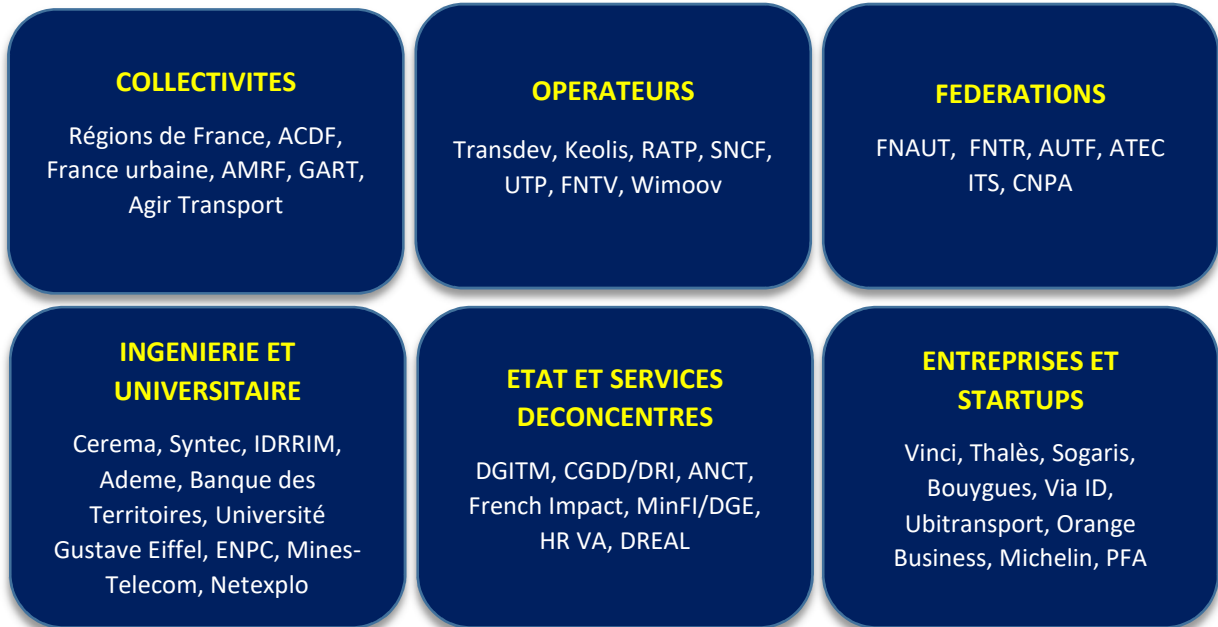
Sous l'égide du Ministère en charge des Transports, **le COSTRAT est présidé** selon le schéma ci-dessous assurant une gouvernance de haut niveau, institutionnelle et politique.



Le secrétariat du COSTRAT est assuré par la Mission Innovation, Numérique et Territoires de la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM). **Le rapporteur des débats** est désigné par la présidence du COSTRAT en amont de chaque conseil. Il peut être proposé que cela soit par défaut l'association ATEC-ITS.



A l'instar de la démarche France Mobilités, le COSTRAT s'inscrit dans l'héritage des Assises nationales de la mobilité et des Ateliers de l'innovation (2017-2018), avec une organisation souple, collaborative et réactive. **Il est composé d'acteurs et représentants du secteur de la mobilité** parmi l'écosystème des partenaires des Assises nationales de la mobilité et des Ateliers de l'innovation. Les membres sont répartis en six collèges :



Le **COSTRAT** peut saisir les collèges pour des travaux de conseils, de mise en perspective, d'identification d'enjeux et de problématiques. Cette saisine peut s'effectuer :

- **lors des réunions du comité** au regard des orientations des politiques nationales sur la mobilité et leurs déclinaisons territoriales,
- **lors des questionnements soulevés par les ministres de la Transition Ecologique et Solidaire** en matière de mobilité innovantes.

Le COSTRAT peut demander à un ou plusieurs collèges de travailler et lui rapporter les travaux suivant selon une feuille de route proposée en réunion du comité. Les modalités d'organisation des collèges pour répondre aux besoins et problématiques identifiés sont propres à chaque collège. Ils désignent deux rapporteurs pour participer aux réunions du COSTRAT.

Exemples de saisine :

- Ex N°1. enjeu de stratégies innovation des mobilités en lien avec la ruralité → saisine du collège des collectivités
- Ex N°2. enjeu de développement des innovations et passage à l'échelle sur le covoiturage → saisine collèges entreprises/startups + collectivités
- Ex N°3. travail prospectif sur l'innovation et les nouvelles mobilités à 1 an → saisine ingénierie /Fédération /entreprises



3. Moyens

Le COSTRAT s'appuie sur des moyens pour répondre aux objectifs affichés.

1. Le plan d'action France Mobilités² avec les 6 axes représentés par leurs pilotes au sein de la DGITM :

- Axe 1 – Le Facilitateur France Mobilités
- Axe 2 – La plateforme collaborative France Mobilités
- Axe 3 – Le soutien à l'ingénierie dans les territoires peu denses
- Axe 4 - La culture commune innovation et mobilité
- Axe 5 - L'appropriation de l'achat innovant
- Axe 6 – Les dispositifs de financement en soutien de l'innovation

Le COSTRAT a la responsabilité du suivi du plan d'action de la démarche France Mobilités, tout en laissant de la souplesse à la démarche collaborative, participative et co-construite.

2. Le comité scientifique France Mobilités

Le Comité Scientifique France Mobilités a pour objectifs d'apporter un éclairage au COSTRAT, permettant d'ajuster la démarche France Mobilités et d'alimenter les réflexions sur les orientations et conseils en termes d'innovation sur les mobilités.

Il produit des analyses autour du triptyque précédemment évoqué (expérimentation, évaluation et passage à l'échelle) avec pour objectifs de :

- tirer des enseignements et des pistes de progrès pour le développement de solutions innovantes de mobilités,
- identifier les conditions de réussite pour leur déploiement ou répliquabilité,
- caractériser les domaines de pertinence et d'application,
- synthétiser l'appréciation de l'ensemble des acteurs (collectivités, usagers, opérateurs...) impliqués dans la mise en œuvre de ces solutions de mobilité.

Le comité scientifique France Mobilités **est présidé par l'Université Gustave Eiffel**. Il est composé de membres choisis parmi les acteurs partenaires de l'ingénierie et universitaire, à savoir : le Cerema, l'ATEC ITS, le Laboratoire Aménagement Economie des Transport (LAET), l'ENPC, Telecom Paristech, DLR Institute of Transport Research, le Centre Lillois d'études et de recherche sociologiques et économiques (Clersé) et Vedecom.

Le Comité Scientifique se réunit tous les deux mois pour ainsi évaluer la capacité des innovations à passer à l'échelle. Il rend compte au COSTRAT, notamment par la voie du collège ingénierie et académiques où siègent les directeurs et présidents.

² Le détail du plan d'action est disponible dans le rapport d'administration France Mobilités de l'année 2019, mis à jour annuellement.